https://www.ricochets.cc/Non-a-la-volonte-de-dissolution-d-Urgence-Palestine-et-de-la-Jeune-Garde-8372.html

Non à la volonté de dissolution d'Urgence Palestine et de la Jeune Garde !

- Les Articles -

Date de mise en ligne : samedi 3 mai 2025

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Le gouvernement putschiste de Bayrou confirme son enlisement volontaire dans le néofascisme avec sa volonté de dissoudre un mouvement de soutien à la Palestine et un mouvement antifasciste.

L'extrême-droite n'a même pas besoin de gagner les élections pour gouverner !

Il n'y a rien à attendre du système électoral. Si la résistible ascension de l'extrême droite doit être stoppée, ce sera d'abord par de puisssants mouvements sociaux et soulèvements, avec grève générale et tout le toutim.

Non à la volonté de dissolution d'Urgence Palestine et de la Jeune Garde !

Non à la dissolution d'Urgence Palestine !

Urgence Palestine - Communiqué de presse - mercredi 30 avril

Hier, le Ministère de l'intérieur nous a fait part de son intention de dissoudre Urgence Palestine. Après les menaces répétées de Gérald Darmanin et Bruno Retailleau, le gouvernement décide finalement de passer à l'action et d'entamer à notre encontre une procédure de dissolution.

Il s'agit d'une offensive grave contre notre mouvement. Urgence Palestine est une organisation politique fondée par des palestiniens en exil avec leurs alliés engagés contre le génocide à Gaza, le colonialisme et l'apartheid. Elle organise des manifestations, des conférences, des évènements culturels, des formations et rassemble plusieurs milliers de citoyens de tous les horizons dans plus de 20 groupes locaux en France.

Alors que le génocide se poursuit à Gaza en totale impunité, l'Etat français fait donc le choix de redoubler d'acharnement à l'encontre des organisations qui défendent le peuple palestinien. Cette procédure s'inscrit en effet dans la continuité de la persécution pénale et administrative qui frappe le mouvement de solidarité : interdictions de manifester et de se réunir, condamnations pénales lourdes et maintenant dissolution d'organisations. En ce sens, de nombreuses organisations de défense des droits humains tout comme le Comité des droits de l'homme des Nations-Unies ont alerté sur la nature profondément attentatoire aux libertés des procédures baillons mises en oeuvre en France.

Copyright © Ricochets

Dans notre cas, sans communiquer la moindre pièce à l'appui de ses affirmations, le Ministère cite pèle-mêle de prétendus propos tenus en manifestations, communique des publications tronquées et détaille de façon mensongère la condamnation pourtant non définitive d'un de nos membres. Sur la méthode donc, l'Etat n'hésite pas à nous calomnier et à déformer la réalité. Sur le fond, les reproches formulés à notre encontre visent en réalité le droit de défendre la Palestine et les droits démocratiques. En effet, le Ministère indique que nous avons appelé à la libération de prisonniers politiques ou que nous nous sommes opposés à l'interpellation de militant.e.s palestinien.ne.s et allié.e.s. Dans les deux cas, il s'agit de positions politiques absolument légitimes, par ailleurs conformes aux exigences des textes conventionnels qui protègent les libertés publiques. Plus en général, l'Etat cible nos positions de soutien à l'auto-détermination du peuple palestinien. Or ces dernières sont conformes aux au droit international. Tenter de les criminaliser et aller jusqu'à dissoudre notre organisation est une entrave grave à la liberté d'expression et à la liberté d'association.

De plus, cette dissolution est constitutive d'une attaque à l'encontre des droits démocratiques les plus élémentaires. L'annonce intervient le même jour que celle qui concerne la Jeune garde, mouvement de lutte antifasciste. Au lendemain d'un attentat islamophobe grave, la position du gouvernement est sans appel. Il choisit de faire droit aux revendications de la droite et de l'extrême-droite et de poursuivre un tournant répressif d'une brutalité historique.

Nous avons dix jours pour présenter nos observations avant la publication du décret de dissolution. Dans cette période, nous appelons à la solidarité la plus large et à la constitution d'un front de résistance qui regroupe toutes les organisations attaquées. Urgence Palestine appelle à signer et relayer la pétition qui a été signée par plus de 2500 personnes en quelques heures. Et surtout, à continuer la mobilisation en soutien de la lutte du peuple palestinien !

- La pétition est ici : https://agir.urgence-palestine.org/appel-soutiens/appel-soutiens-detail/@https%3A//agir.urgence-palestine.org/appels outiens/12/

- Nous avons besoin de vos dons pour financer notre résistance judiciaire : https://www.helloasso.com/associations/jeune-palestine/formulaires/1

Non à la volonté de dissolution d'Urgence Palestine et de la Jeune Garde !

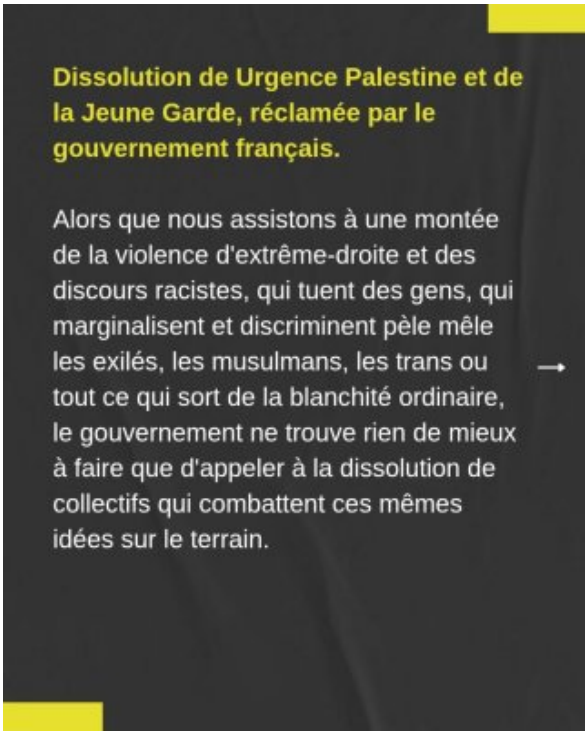

Non à la volonté de dissolution d'Urgence Palestine et de la Jeune Garde !

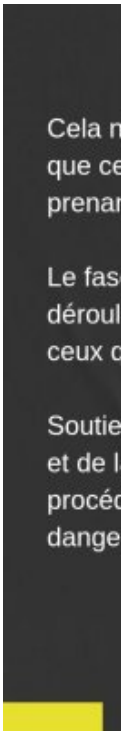

Non à la volonté de dissolution d'Urgence Palestine et de la Jeune Garde !

(3 images d'un post de CND)

Comment appelle-t-on un gouvernement en guerre contre l'antifascisme et l'anticolonialisme ? N'allons pas par quatre chemins : un gouvernement fasciste et colonialiste

- **Rouleau compresseur néofasciste : le gouvernement veut dissoudre Urgence Palestine et la Jeune Garde !** : Comment appelle-t-on un gouvernement en guerre contre l'antifascisme et l'anticolonialisme ? N'allons pas par quatre chemins : un gouvernement fasciste et colonialiste. Alors qu'un musulman vient d'être assassiné dans une mosquée et que les actes et les paroles racistes explosent, le Ministère de l'Intérieur s'apprête à démanteler deux collectifs qui luttent contre le racisme ! (...) Nous avons en France un gouvernement non élu qui applique littéralement le programme du RN. (...) C'est un véritable effondrement moral et politique qui a lieu : désormais, c'est

s'opposer à l'extrême droite qui est criminalisé (...) La procédure est devenue une arme pour mettre au pas les ennemis intérieurs, notamment les minorités et les contestataires. Une épée de Damoclès au-dessus de tout collectif dérangeant.

Copyright © Ricochets